

Liste des facteurs de risque

manuel PROTECT (WAVE 2011).

La liste suivante de facteurs de risque a été compilée à partir de recherches et de l'expérience des praticiens de la violence domestique. Elle fournit un cadre pour recueillir plus systématiquement des informations sur les facteurs de risque et pour aider à identifier les risques et les éventuelles mesures de sécurité appropriées. Pour les sources et une comparaison des différents instruments d'évaluation des risques, ainsi que les recherches et les preuves concernant les facteurs de risque respectifs, veuillez consulter [le manuel PROTECT](#) (WAVE 2011).

Facteur de RISQUE		Catégorie de risque
I. Antécédents de violence		
1	Violence domestique antérieure à l'égard des femmes	Dans toutes les études sur les facteurs de risque de violence domestique à l'égard des femmes, la violence domestique antérieure s'avère être le facteur de risque le plus commun.
2	Violence envers les enfants ou d'autres membres de la famille	La violence fréquente au sein du foyer s'étendra aux autres membres de la famille, y compris les enfants. Les préoccupations initiales concernant la sécurité d'un enfant peuvent révéler des schémas de violence bien plus étendus au sein d'une famille. Les enfants peuvent également être utilisés par l'agresseur pour manipuler et contrôler émotionnellement la survivante. (Modèle Duluth de la violence domestique).
3	Comportement généralement violent	Les auteurs de violence domestique ont souvent des attitudes et des comportements antisociaux et recourent à la violence en dehors de la sphère familiale. Le recours à la violence en dehors de la famille indique une tendance générale à la violence, peut augmenter le risque pour la femme survivante et pose un risque pour les autres personnes, y compris les praticiens.
4	Violation des ordonnances de protection	La violation des ordonnances de protection (par la police, les tribunaux pénaux ou civils) et des ordonnances de contact ou de non-contact sont associées à un risque accru de violence future.
II. Formes et caractéristiques de la violence		
5	Gravité et fréquence des actes de violence	L'augmentation de la gravité et de la fréquence des actes de violence est l'un des facteurs de risque les plus significatifs d'agressions graves et potentiellement mortelles.
6	Utilisation/menaces d'utilisation d'armes	L'utilisation effective d'armes ou les menaces d'utilisation d'armes constituent un facteur de risque important de violence grave et potentiellement mortelle. Dans les cas de violence domestique, toutes les armes, y compris les armes à feu, les couteaux et tout objet dangereux pouvant être utilisé pour blesser la victime, doivent être prises en compte dans l'évaluation des risques.
7	Comportement de contrôle et isolement	Le comportement de contrôle est considéré comme un facteur de risque important de violence grave et potentiellement mortelle répétée. L'isolement est une stratégie courante de contrôle et peut prendre des formes graves comme la privation de liberté (enfermer les femmes).
8	Le harcèlement criminel	Le harcèlement criminel est lié à la violence mortelle et grave contre les femmes, et lorsqu'il est associé à une agression physique, il est significativement associé au meurtre et à la tentative de meurtre.
9	Violence sexuelle	La violence sexuelle est souvent vécue comme faisant partie de la violence domestique à l'égard des femmes. Les femmes qui sont agressées sexuellement sont plus susceptibles de subir des blessures plus graves et des violences domestiques plus importantes.
10	Menaces de mort, menaces de préjudice, coercition	L'expérience pratique a montré que les violences graves sont souvent précédées de menaces. La coercition peut prendre différentes formes graves, dont le mariage forcé.

11	Strangulation et étouffement	La strangulation et l'étouffement sont des formes de violence très dangereuses ; environ la moitié des victimes d'homicide ont été confrontées à une tentative de strangulation dans l'année précédant leur décès.
III. Facteurs de risque liés au comportement de l'auteur		
12	Problèmes liés à l'abus de drogues et d'alcool	Bien que l'abus de drogues et d'alcool ne soit pas une cause ou une excuse à la violence domestique à l'égard des femmes, l'abus d'alcool et de drogues d'un auteur est associé à un risque accru d'homicide et de violence plus grave.
13	Possession, jalousie extrême et autres formes d'attitudes nuisibles	La jalousie extrême et la possessivité sont associées à une violence grave. En outre, les attitudes patriarcales de l'auteur, telles que des concepts très rigides de l'honneur masculin ou familial et un sentiment de propriété sur les femmes, peuvent augmenter le risque.
14	Les problèmes liés à une mauvaise santé mentale, y compris menaces et tentatives de suicide	Les problèmes de santé mentale de l'auteur des violences, y compris la dépression, sont associés à un risque accru de violence répétée et grave. Les menaces de suicide et la mauvaise santé mentale de l'auteur sont des facteurs de risque dans les cas d'homicide-suicide. Dans 32% des cas de féminicide/homicide, l'auteur s'est suicidé par la suite.
15	Stress économique	Les changements dans la situation financière de l'auteur et le chômage sont des facteurs de risque importants dans les cas d'homicides liés à la violence domestique et sont liés aux concepts de masculinité et de rôles de genre.
IV. La perception du risque par la survivante		
16	Peur pour elle-même et pour les autres	Les recherches montrent qu'il existe une forte corrélation entre l'auto-évaluation du risque par la survivante et le recours effectif à la violence par l'auteur. Cependant, certaines victimes de violence peuvent également minimiser et sous-estimer la violence. Dans une étude sur le féminicide menée par Campbell et al (2003), environ la moitié des survivants ne percevaient pas qu'il y avait un risque que l'agresseur les tue.
V. Facteurs aggravants		
17	Séparation	La séparation est communément considérée comme un facteur de risque significatif de préjudice grave ou d'homicide.
18	Contact avec l'enfant	Les conflits relatifs au contact avec l'enfant sont fréquents après la séparation et représentent souvent un risque de violence répétée pour les femmes et les enfants.
19	Beau-fils ou belle-fille vivant dans la famille	Les facteurs de risque de la violence du partenaire intime incluent tout beau-fils ou belle-fille de l'auteur vivant dans le foyer.
20	Violence pendant la grossesse	Environ 30 % des violences domestiques commencent pendant la grossesse. La violence pendant la grossesse est un facteur de risque de violence grave et mortelle. Les femmes enceintes courent un plus grand risque de violence mineure et grave que les femmes non enceintes.